

2023 - 26

DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ANIMATION

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-37 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame SOARES Nathalie sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre de l'information et de la prévention auprès des seniors des résidences autonomie de la ville du Bouscat, de signer des contrats et des conventions avec des intervenants ou des prestataires,

DECIDE

Article 1er : Un contrat de partenariat à titre gracieux est signé avec l'association Nouvelles Voies Sud-Ouest Maison des Citoyens du monde 3 Esplanade Vandenberghe 64140 BILLERE proposant deux ateliers dans chaque Résidence Autonomie du Bouscat sur les thèmes « Piéges & Fraudes » et « Protéger ma santé », animés par Mme Zohra MOUHALI.

Article 2 : Les ateliers d'information et de prévention à destination des seniors, auront lieu dans les salles d'animation des résidences Autonomie La Bérengère, 98 Rue Raymond Lavigne et Mieux-Vivre, 27 rue Pompière au Bouscat aux dates suivantes :

- **Mieux-Vivre** : lundi 17/04/2023 « Piéges & Fraudes » et lundi 19/06/2023 « Protéger ma santé »
- **La Bérengère** : mercredi 19/04/2023 « Piéges & Fraudes » et mercredi 31/05/2023 « Protéger ma santé »

Horaires : 14h30 – 16h30

Ces ateliers seront réalisés à titre gracieux.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 30/03/2023

Pour le Maire,
L'Adjointe au Maire
Déléguée aux Seniors et Politiques Contractuelles

Nathalie SOARES

